



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° C17_11_2022_13 - Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale (annexe)

Annexe(s) :

- *Règlement d'intervention*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	72	7	79	11

Pour : 79	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BOURDIER Christine), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, CAQUINEAU Emmanuel, GABOREAU Bernard, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SUIRE Catherine, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale (annexe)

Annexe(s) :

- Règlement d'intervention

Considérant que le volet « agriculture et alimentation » de la stratégie d'attractivité économique et touristique a retenu l'enjeu « une agriculture plurielle et rémunératrice », qui se décline en différentes actions, dont un dispositif financier d'aide à l'investissement agricole.

Sur cette thématique, il a en effet été constaté que le développement des circuits alimentaires de proximité sont limités par le manque de volume produit localement.

Afin d'encourager le développement des filières concernées sur le territoire, il est proposé d'expérimenter un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire,

Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 50 000 €, permettra de financer des projets de réhabilitation, d'extension, de construction de bâtiments utiles à la production, à la transformation, à la commercialisation des produits agricoles issus du territoire.

Les bénéficiaires auront un statut d'exploitant agricole qui exerce une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime implantés.

Les critères et dépenses éligibles sont :

- Exploitation ou sociétés implantées sur l'une des 62 communes de Mellois en Poitou
- Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € hors taxe (HT)
- Les dépenses de travaux liés à la construction et/ou extension en neuf, la réhabilitation de l'existant, l'achat de matériaux, la location de matériel BTP, les dépenses de voiries et réseaux divers, terrassement.

Le montant et les taux d'aides sont les suivants :

- Plafond de dépenses éligibles par dossier : 30 000 € HT
- Taux d'aide publique de base : 30 %
- Bonification pour les exploitations engagées en production biologique ou dans une démarche Haute Valeur Environnementale : 10 %

Le dispositif d'aide expérimental « investissement immobilier spécifique agricole » se présente sous la forme d'un appel à projets avec des candidatures ouvertes du 21 novembre 2022 au 29 février 2023, avec deux périodes d'instruction.

Vu l'article L1511-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention signée le 16 juillet 2019, entre la communauté de communes Mellois et en Poitou et la Région Nouvelle Aquitaine, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu le régime SA.63945 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire », modifié par le SA.103392,

Vu la délibération C31_03_2022_02 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui comporte une thématique sur l'agriculture et l'alimentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER, à titre expérimental, la création d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise encourageant la production, la transformation et la vente de produits alimentaires issus du territoire de Mellois en Poitou, pour une enveloppe de 50 000 € ;
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET